

Communiqués

Groupe Aeroplan Inc. conclut une année couronnée de succès grâce à un solide quatrième trimestre

La Société atteint ses objectifs financiers pour 2010, compte non tenu de charges non récurrentes liées au jugement de la Cour de justice de l'Union européenne concernant la TVA

La Société est en position inégalée pour s'établir comme leader du marché mondial de la fidélisation en pleine croissance

- *Aéroplan Canada affiche une facturation brute et un BAIIA ajusté¹ records pour l'exercice, avec une croissance dans toutes ses unités d'exploitation*
- *La progression solide du chiffre d'affaires de Groupe Aeroplan Europe témoigne de la croissance de Nectar R.U., de l'expansion internationale de LMG Insight & Communication et de la contribution de Nectar Italia, lancé en mars 2010*
- *Carlson Marketing produit des résultats conformes aux objectifs*
- *La Société a racheté 14,2 millions d'actions ordinaires jusqu'à présent dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités*
- *Les prévisions pour 2011 font état d'une croissance dans tous les secteurs d'activité malgré la faiblesse économique qui perdure dans des marchés clés*

FAITS SAILLANTS

(en millions, sauf les montants par action)

	Trimestres terminés les 31 décembre			Exercices terminés les 31 décembre		
	2010		2009	2010		2009
	Tel que présentés	Devises constantes*		Tel que présentés	Devises constantes*	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	593,6	602,1	386,7	2 187,8	2 233,4	1 447,3
Facturation brute avant éléments non comparables ^{1 2}	593,6	602,1	386,7	2 170,4	2 216,0	1 447,3
Produits	607,8	621,4	424,9	2 053,8	2 101,2	1 436,8
Bénéfice d'exploitation	37,7	38,4	45,2	63,3	64,6	163,8
Bénéfice d'exploitation avant éléments non comparables ^{1 3 4}	48,6	49,3	45,2	167,4	168,7	163,8
BAIIA ajusté ¹	84,9	85,2	69,6	255,7	258,5	281,6
BAIIA ajusté avant éléments non comparables ^{1 2 3 4}	94,7	95,0	69,6	342,0	344,8	281,6
Résultat par action ordinaire	(0,07)	s. o.	0,10	(0,17)	s. o.	0,45
Résultat par action ordinaire avant éléments non comparables ^{1 3 4}	(0,01)	s. o.	0,10	0,40	s. o.	0,45

***Pour des renseignements supplémentaires concernant les Devises constantes, veuillez consulter la section Utilisation des mesures non conformes aux PCGR**

¹ Mesure hors PCGR.

² Dans le cadre de l'intégration de Carlson Marketing, un ajustement positif de 17,4 M\$ a été apporté à la facturation brute et au BAIIA ajusté, les montants préalablement inclus dans les dépôts clients ayant été reclassés dans les produits perçus d'avance.

³ Les résultats du quatrième trimestre de 2010 reflètent des éléments non comparables, y compris un montant de 4,3 M\$ lié à la migration de Carlson Marketing, des coûts de 1,1 M\$ associés aux primes de rétention de personnel et à la nouvelle plateforme technologique facilitant l'échange de primes chez Carlson Marketing et des honoraires de consultation stratégique au niveau du siège social de 1,9 M\$. Le bénéfice d'exploitation du quatrième trimestre tient également compte de l'incidence de 3,6 M\$ (incidence de 2,5 M\$ sur le BAIIA ajusté et de 4,4 M\$ sur le bénéfice net) découlant du jugement de la CEJ concernant la TVA.

⁴ Les résultats de l'exercice 2010 comprennent des éléments non comparables, y compris des coûts de 20,4 M\$ liés au lancement de Nectar Italia, des coûts de 14,4 M\$ ayant trait à la migration de Carlson Marketing, des coûts non récurrents de 3,7 M\$ liés à Carlson Marketing et des honoraires de consultation stratégique au niveau du siège social de 9,1 M\$. Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2010 tient également compte de l'incidence de 56,5 M\$ (incidence de 56,1 M\$ sur le BAIIA ajusté et de 63,7 M\$ sur le bénéfice net) découlant du jugement de la CEJ concernant la TVA.

MONTREAL, le 24 févr. /CNW Telbec/ - Groupe Aeroplan Inc. (« Groupe Aeroplan » ou la « Société ») (TSX:AER) a annoncé aujourd'hui ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2010. Toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

« L'année a été couronnée de succès dans toutes nos entreprises, a déclaré Rupert Duchesne, président et chef de la direction de Groupe Aeroplan. Aéroplan Canada affiche toujours une forte rentabilité et a reçu de nombreux prix soulignant la force de sa marque et de son programme; Nectar R.-U. a augmenté son chiffre d'affaires et son nombre de membres; le lancement de Nectar Italia a été exécuté avec succès et l'adhésion au programme a dépassé les attentes; et notre entreprise dédiée à l'analyse de données, LMG Insight & Communication, a poursuivi avec succès son expansion internationale avec la signature de

deux contrats avec des détaillants en dehors du Royaume-Uni. En outre, Carlson Marketing a connu une performance solide dans sa première année d'intégration au sein de l'entreprise et a atteint ses objectifs de performance financière. »

M. Duchesne a poursuivi en ces termes : « Nos perspectives pour 2011 font état d'une croissance dans chacune de nos unités d'exploitation, malgré la faiblesse économique continue dans deux de nos principaux marchés : les États-Unis et le Royaume-Uni. Nous devrions aussi effectuer d'autres investissements afin d'améliorer notre base déjà solide. Grâce à nos capacités et à notre expertise en fidélisation de même qu'à notre capacité d'exécution éprouvée, Groupe Aeroplan commence l'exercice 2011 en bonne position stratégique pour bénéficier de l'importante croissance prévue des marchés de fidélisation mondiaux dans les cinq prochaines années. »

Jugement de la CEJ concernant la TVA

Au troisième trimestre de 2010, la Société a comptabilisé une charge non récurrente au BAIIA ajusté de 53,3 M\$ découlant du jugement rendu le 7 octobre 2010 par la Cour de justice de l'Union européenne sur la TVA (le « jugement de la CEJ concernant la TVA ») en faveur de Her Majesty's Revenue & Customs ou « HMRC ». Loyalty Management Group, société acquise par Groupe Aeroplan en décembre 2007, était partie à un litige qui l'opposait à HMRC depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il a trait à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. Le cas sera porté devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ.

Au quatrième trimestre de 2010, la Société a porté une charge additionnelle au montant de 3,6 M\$ en réduction du bénéfice d'exploitation (2,5 M\$ en réduction du BAIIA ajusté) reliée au jugement de la CEJ concernant la TVA.

L'incidence du jugement de la CEJ concernant la TVA sur le bénéfice d'exploitation de l'exercice a totalisé 56,5 M\$ (56,1 M\$ sur le BAIIA ajusté de l'exercice).

Pour de plus amples renseignements sur les répercussions du jugement de la CEJ concernant la TVA, veuillez consulter le rapport de gestion et la présentation sur les faits saillants de nature financière pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, disponibles sur le site Web de la Société, au <http://www.groupeaeroplan.com/pages/invQuarterFR.php>.

Éléments non comparables

Outre l'incidence du jugement de la CEJ concernant la TVA en raison des investissements importants effectués par la Société, les résultats du trimestre incluent des éléments non comparables s'élevant à 7,3 M\$ et affectant les frais de vente, frais généraux et d'administration, à savoir un montant de 4,3 M\$ lié à la migration de Carlson Marketing, des coûts de 1,1 M\$ associés aux primes de rétention de personnel et à la nouvelle plateforme technologique facilitant l'échange de primes chez Carlson Marketing et des honoraires de consultation stratégique au niveau du siège social de 1,9 M\$.

Résultats sectoriels

Aéropian Canada

La facturation brute d'Aéropian Canada a progressé de 5,0 % et de 3,4 % pour atteindre 288,1 M\$ et 1 082,5 M\$ pour le trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2010, respectivement.

Cette croissance de la facturation brute appariée au levier d'exploitation solide s'est traduite par un BAIIA ajusté de 88,1 M\$ pour le quatrième trimestre, une augmentation de 29,7 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Exprimée en pourcentage de la facturation brute, la marge du BAIIA ajusté s'est améliorée de 580 points de base pour s'établir à 30,6 % pour le quatrième trimestre de 2010.

Pour l'exercice 2010, le BAIIA ajusté d'Aéropian Canada a progressé de 12,7 % pour atteindre 312,5 M\$. La marge du BAIIA ajusté exprimée en pourcentage de la facturation brute a augmenté de 240 points de base pour atteindre 28,9 %.

Groupe Aeroplan Europe

Groupe Aeroplan Europe a affiché une facturation brute de 132,5 M\$ (141,0 M\$ en devises constantes) pour le quatrième trimestre de 2010 par rapport à 112,3 M\$ pour la même période du dernier exercice. Cette progression de la facturation brute du quatrième trimestre de 2010 inclut l'apport de 20,2 M\$ par Nectar Italia. Le taux de croissance de Groupe Aeroplan Europe sans Nectar Italia s'est élevé à 7,5%. Pour l'ensemble de l'exercice 2010, Groupe Aeroplan Europe a affiché une facturation brute de 470 M\$ (515,6 M\$ en devises constantes), dont 64,7 M\$ sont attribuables à Nectar Italia, contre une facturation brute de 400,8 M\$ pour l'exercice 2009, pour un taux de croissance de 12,5% sans Nectar Italia.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre de 2010, avant l'incidence du jugement de la CEJ concernant la TVA de 2,5 M\$, a atteint 3,4 M\$ en devises constantes, soit environ la moitié du montant présenté pour le quatrième trimestre de 2009. Cette réduction est principalement attribuable au calendrier des campagnes de commercialisation de la marque Nectar au Royaume-Uni et à certains coûts de rémunération supplémentaires nécessaires pour soutenir la croissance de I&C. Exception faite de ces éléments, le BAIIA ajusté du quatrième trimestre 2010 a été essentiellement stable par rapport au BAIIA ajusté du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté de Groupe Aeroplan Europe pour l'exercice 2010, avant l'incidence du jugement de la CEJ concernant la TVA de 56,1 M\$ et un ajustement relatif à la conversion des devises de 2,8 M\$, a atteint 5,7 M\$. Compte non tenu des frais de lancement et des pertes d'exploitation liés à Nectar Italia, ainsi que des frais relatifs aux campagnes de commercialisation de la marque engagés par Nectar au Royaume-Uni, le BAIIA ajusté de Groupe Aeroplan Europe pour l'exercice 2010 a connu une faible croissance à deux chiffres par rapport à 2009.

Carlson Marketing

Carlson Marketing a atteint ses objectifs financiers pour 2010, tels qu'ils ont été communiqués par la Société dans ses perspectives de 2010 et ce, malgré la faiblesse persistante et l'incertitude économique qui perdure dans deux de ses principaux marchés, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le BAIIA ajusté s'est élevé à 9,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2010, découlant d'une facturation brute de 173,0 M\$. Compte non tenu des éléments non comparables, le BAIIA ajusté de Carlson Marketing aurait atteint 15,0 M\$, se traduisant par une marge du BAIIA ajusté exprimée en pourcentage de la facturation brute de 8,7 % pour le trimestre.

Pour l'exercice 2010, Carlson Marketing a affiché une facturation brute de 635,3 M\$, dont 17,4 M\$ sont reliés à un ajustement positif découlant du reclassement d'un montant des dépôts clients vers les produits perçus d'avance.

Le BAIIA ajusté de Carlson Marketing s'est élevé à 45,1 M\$ pour l'exercice 2010. Si on exclut les éléments non comparables ainsi que l'ajustement de 17,4 M\$ expliqués ci-dessus, Carlson Marketing aurait affiché un BAIIA ajusté de 45,8 M\$ pour l'exercice 2010.

De plus, Carlson Marketing a terminé la migration de ses systèmes hors de l'infrastructure de Carlson Corporation en date du 11 novembre 2010.

Club Premier (Aeromexico)

Groupe Aeroplan et Grupo Aeromexico et Aerovías de México, S.A. de C.V. (Aeromexico), le plus important transporteur transcontinental du Mexique, ont annoncé en septembre 2010 la conclusion de la première tranche de l'investissement stratégique de Groupe Aeroplan dans *Club Premier*, le programme pour grands voyageurs d'Aeromexico. Groupe Aeroplan et Aeromexico ont aussi démarré officiellement l'exploitation de Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I de C.V. (PLM), une entité autonome qui détient et exploite *Club Premier* dans le but d'en faire le meilleur programme de fidélisation coalisé en Amérique latine, reproduisant la transformation réussie d'Aéroplan Canada. À la suite de l'atteinte du dernier jalon de réalisation lié à l'investissement, Groupe Aeroplan anticipe un investissement additionnel de 11,8 M\$ US dans PLM dans un avenir immédiat.

Flux de trésorerie et situation de trésorerie

Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan disposait de 538,6 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 12,6 M\$ en liquidités soumises à restrictions et de 176,9 M\$ en placements à long terme, pour un total de 728,1 M\$.

Les flux de trésorerie disponibles de Groupe Aeroplan se sont élevés à 55,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2010 comparativement à 79,2 M\$ pour la période correspondante de 2009. La Société a affiché des flux de trésorerie disponibles de 113,7 M\$ et 165 M\$, respectivement pour chacun des exercices de 2010 et 2009.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2010 se sont chiffrées à 15,9 M\$ et 46,9 M\$, respectivement.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices du trimestre comprennent 10 M\$ en impôts exigibles et 29 M\$ en impôts futurs. Le taux d'imposition effectif consolidé s'est élevé à 184 %. En conséquence du jugement de la CEJ concernant la TVA, Groupe Aeroplan a arrêté la comptabilisation des actifs d'impôts futurs au Royaume-Uni. De plus, les avantages fiscaux futurs attribuables aux pertes liées au démarrage en Italie et aux pertes fiscales liées à l'exploitation aux États-Unis n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le taux d'imposition effectif est faussé et rendu inutilisable aux fins d'information et de comparaison. À l'heure actuelle, les impôts en trésorerie payés par la Société en dehors du Canada ne sont pas significatifs, et Groupe Aeroplan prévoit que cette situation se maintiendra dans un avenir prévisible.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Du 14 mai au 31 décembre 2010, en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») approuvée par la Bourse de Toronto, annoncée le 11 mai 2010 et étendue le 12 août 2010, la Société a racheté 13 022 900 actions ordinaires en contrepartie de 142,5 M\$ en espèces. Après le 31 décembre 2010, la Société a racheté 1,16 millions d'actions ordinaires supplémentaires en contrepartie de 15,6 M\$ en espèces. En tout, depuis le 11 mai 2010, la Société a racheté 14,2 millions de ses actions ordinaires. Au cours de la période allant du 14 mai 2010 au 13 mai 2011, aux termes de l'offre publique de rachat, la Société peut racheter jusqu'à 19 983 631 actions ordinaires.

Déclaration de dividendes

Actions ordinaires

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,125 \$ par action ordinaire, payable le 31 mars 2011 aux actionnaires inscrits à la clôture des activités le 17 mars 2011.

Actions privilégiées

Le conseil d'administration a également déclaré un dividende trimestriel de 0,40625 \$ par action privilégiée à taux révisable et à dividende cumulatif de série 1, payable le 31 mars 2011 aux détenteurs inscrits à la clôture des activités le 17 mars 2011.

Les dividendes payés par Groupe Aeroplan aux résidents canadiens sur les actions ordinaires et privilégiées constituent des « dividendes admissibles » au sens des lois canadiennes de l'impôt.

Perspectives pour 2011

La Société prévoit que ses résultats consolidés pour l'exercice se terminant en 2011 se situeront à l'intérieur des fourchettes suivantes :

	Fourchette cible
Facturation brute	Croissance de 4 % à 6 %
BAlIA ajusté	De 355 M\$ à 365 M\$
Flux de trésorerie disponibles ^{1 2}	De 190 M\$ à 210 M\$

¹ Flux de trésorerie disponibles avant dividendes, compte non tenu d'un paiement net prévu de 69,1 M\$ (44,5 M£) lié au jugement de la CEJ concernant la TVA, qui viendra réduire les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans l'état des flux de trésorerie. Au règlement du jugement de la CEJ concernant la TVA, le produit en trésorerie tiré de l'encaisse en fidéicommis de 42,0 M\$ (27,1 M£) et les intérêts connexes d'environ 1,3 M\$ (0,8 M£) seront classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie et viendront contrebalancer en partie le paiement susmentionné. Les sorties nettes prévues en 2011 au titre du jugement de la CEJ concernant la TVA, en fonction des soldes courus au 31 décembre 2010, sont estimées à 25,8 M\$ (16,6 M£).

² Les flux de trésorerie disponibles se situeront dans une fourchette de 190 M\$ à 210 M\$ en 2011, y compris des dépenses supplémentaires prévues de 45 M\$ à 65 M\$ par rapport à 2010, surtout en raison de la hausse des échanges liés à Nectar Italia, dont les membres atteindront bientôt les seuils d'échange, de la progression des échanges liés à Aéroplan Canada résultant des améliorations apportées au programme et des investissements effectués dans le but de fidéliser les membres, ainsi que de l'augmentation des dépenses en immobilisations et des impôts en trésorerie. En 2011, le paiement de dividendes sur actions privilégiées pour l'ensemble de l'exercice (11 M\$) et un paiement d'intérêts supplémentaire sur les billets garantis de premier rang, série 3 (7 M\$) se répercuteront sur les flux de trésorerie disponibles, lesquels ne seront pas avantagés par le produit d'intérêts et les frais pour paiement anticipé au titre du prêt syndiqué à Air Canada (16 M\$) comptabilisés en 2010.

Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2011 devraient atteindre environ 55,0 M\$. Nos prévisions indiquent un taux d'impôts exigibles approximatif de 30 % au Canada, et la Société ne s'attend pas à que ses autres activités étrangères donnent lieu à d'importants impôts en trésorerie sur les bénéfices.

Pour l'exercice 2011, sur une base sectorielle, Groupe Aeroplan prévoit une croissance de la facturation brute de ses secteurs d'activité comme suit :

Secteur d'activité	Taux cible de croissance de la facturation brute
Aéroplan Canada	De 4 % à 6 %
Groupe Aeroplan Europe	De 12 % à 15 %
Carlson Marketing ³	De 7 % à 10 %

³ La facturation brute de Carlson Marketing pour 2011 devrait comprendre une facturation brute intersociétés d'environ 60 M\$ au titre de primes autres que des voyages. La croissance cible de Carlson Marketing est fondée sur la facturation brute de 2010, compte non tenu de l'ajustement positif de 17,4 M\$ à la facturation brute découlant du reclassement aux produits perçus d'avance de montants préalablement inclus dans les dépôts clients.

La Société s'attend à ce que le coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé ne dépasse pas 0,95 cent en 2011 et à ce que la marge brute demeure relativement stable.

Les perspectives de 2011 excluent les effets des fluctuations des taux de change et ont été produites à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions énoncées ci-dessus pour 2011, bien qu'elles étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*.

Utilisation de mesures non conformes aux PCGR

Afin de mieux comprendre les résultats, les indicateurs suivants sont utilisés :

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (« BAlIA ajusté »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et la variation des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de la Société d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement qui, de par sa nature, est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées et de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au *Sommaire des résultats d'exploitation consolidés et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles* inclus à l'annexe ci-jointe. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres sources et utilisations de la trésorerie, lesquels sont présentés dans les états des flux de trésorerie.

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif tel que présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au *Sommaire des résultats d'exploitation consolidés et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles* inclus à l'annexe ci-jointe.

Flux de trésorerie disponibles normalisés (« Flux de trésorerie disponibles »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter au *Sommaire des résultats d'exploitation consolidés et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles* inclus à l'annexe ci-jointe.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'ICCA conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR - Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Devises constantes

Les taux de change représentent un facteur important dans la compréhension de comparaisons d'une période à l'autre. La présentation de divers indicateurs financiers en devises constantes ou après avoir donné effet à la conversion de devises, en supplément des indicateurs financiers réels, contribue à améliorer la capacité de compréhension des résultats d'exploitation et facilite l'évaluation du rendement par rapport aux périodes antérieures. Les informations en devises constantes comparent les résultats entre les périodes, comme si les taux de change n'avaient pas fluctué au cours de la période faisant l'objet de l'analyse. Pour obtenir les résultats en devises constantes, on recalcule les résultats de l'exercice en cours en utilisant les taux de change de l'année précédente. Les résultats calculés en devises constantes devraient se rajouter, et dans aucun cas se substituer, aux résultats présentés conformément aux PCGR. Par ailleurs, il se peut que les résultats calculés en devises constantes ne soient pas comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Téléconférence trimestrielle avec les investisseurs et webdiffusion

Groupe Aeroplan Inc. tiendra une téléconférence avec les analystes à 8 h HE le vendredi 25 février 2011 pour discuter des

résultats du quatrième trimestre de 2010. On peut y participer en composant le 1-800-731-5319 (sans frais) ou le 1-416-644-3426, dans la région de Toronto. La téléconférence sera webdiffusée simultanément à l'adresse <http://www.newswire.ca/en/webcast/viewEvent.cgi?eventID=3364460>.

Une présentation d'accompagnement à l'appel sera affichée à partir du soir du 24 février 2011. La téléconférence et la présentation d'accompagnement seront archivées à l'adresse <http://www.groupeaeroplan.com/pages/invEvents.php> pendant les 90 jours qui suivront la diffusion originale.

Les états financiers consolidés vérifiés, le rapport de gestion et la présentation des faits saillants des résultats seront accessibles sur le site Web des Relations avec les investisseurs au www.groupeaeroplan.com, sous Résultats financiers.

À propos de Groupe Aeroplan Inc.

Groupe Aeroplan Inc., un chef de file mondial de la gestion de la fidélisation, est propriétaire d'Aéroplan, le programme de fidélisation coalisé par excellence du Canada, de Carlson Marketing, un fournisseur international de services de marketing de fidélisation, d'activités d'engagement et d'événements dont le siège est situé aux États-Unis, et de Nectar, le plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni. Groupe Aeroplan exploite également LMG Insight & Communication, une société internationale d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle. En outre, Groupe Aeroplan détient une participation majoritaire dans Air Miles Moyen-Orient et Nectar Italia ainsi qu'une position minoritaire dans Club Premier, le principal programme de fidélisation coalisé du Mexique.

Pour en savoir plus sur Groupe Aeroplan, visitez le www.groupeaeroplan.com.

Avertissement concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter » et d'autres termes semblables, parfois employés au futur ou au conditionnel, et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir. De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché du détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, la législation sur la protection des renseignements personnels, les changements aux programmes de fidélisation, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans le dossier de divulgation publique de Groupe Aeroplan déposé auprès des instances de réglementation des valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 24 février 2011 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

Principales informations annuelles et rapprochement du BAIIA, du BAIIA ajusté, du bénéfice net ajusté et des flux de trésorerie disponibles

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)

	Exercices terminés les 31 décembre			Variation annuelle %Δ	
	2010 \$	2009 \$	2008 \$	2010 par rapport à 2009	2009 par rapport à 2008
Facturation brute	2 187 753	1 447 322	1 501 041	51,2	(3,6)
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	1 457 751	1 363 010	1 420 548	7,0	(4,1)
Produits	1 960 945	1 352 527	1 377 736	45,0	(1,8)

Autres produits	92 853	84 312	80 493	10,1	4,7
Total des produits	2 053 798	1 436 839	1 458 229	42,9	(1,5)
Coût des primes et coûts directs	(1 295 282)	(a) (903 060)	(867 736)	43,4	4,1
Marge brute	758 516	(a) 533 779	590 493	42,1	(9,6)
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(572 406)	(a) (270 489)	(262 937)	111,6	2,9
Amortissement	(32 454)	(19 280)	(20 636)	68,3	(6,6)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	153 656	(a) 244 010	306 920	(37,0)	(20,5)
Amortissement	32 454	19 280	20 636	68,3	(6,6)
BAlIA (b)	186 110	(a) 263 290	327 556	(29,3)	(19,6)
Ajustements:					
Variation des produits perçus d'avance					
Facturation brute	2 187 753	1 447 322	1 501 041		
Produits	(2 053 798)	(1 436 839)	(1 458 229)		
Variation des frais d'échange futurs (c)	(64 344)	(g) 7 861	(51 202)		
(Variation du nombre net de UFGA en cours x coût moyen des primes par UFGA pour la période)					
Total partiel des ajustements	69 611	18 344	(8 390)		
BAlIA ajusté (b)	255 721	(a)(f)(g) 281 634	319 166	(9,2)	(11,8)
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR	(22 501)	(a)(h) 89 275	(965 210)		
Nombre moyen pondéré d'actions	194 748 024	199 443 084	199 392 420		
Résultat par action ordinaire (d)	(0,17)	(a)(h) 0,45	(4,84)		
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR	(22 501)	(a)(h) 89 275	(965 210)	(125,2)	(109,2)
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	90 308	80 246	87 838		
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	69 611	18 344	(8 390)		
Taux d'imposition effectif (e)	-227,59%	-33,13% (f)	-0,38% (f)		
Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif	(158 425)	(6 077)	32		
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) (b)	(21 007)	(a)(f)(g)(h) 181 788	274 970 (i)	(111,6)	(33,9)
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) par action ordinaire (d)	(0,16)	(a)(f)(g)(h) 0,91	1,38 (i)		
Bénéfice net (perte nette)	(22 501)	(a)(h) 89 275	195 490 (i)		
Résultat par action ordinaire (d)	(0,17)	(a)(h) 0,45	0,98 (i)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	268 105	288 489	323 079	(7,1)	(10,7)
Dépenses en immobilisations	(46 877)	(23 469)	(22 558)		
Dividendes	(107 577)	(99 988)	(122 981)		
Flux de trésorerie disponibles (b)	113 651	165 032	177 540	(31,1)	(7,0)
Total de l'actif	5 146 052	5 217 992	5 017 720		
Total du passif à long terme	1 467 591	1 618 201	1 428 503		
Total des distributions et des dividendes	107 577	99 988	108 983		
Total des dividendes par action privilégiée	1,530	s.o.	s.o.		
Total des distributions par part et dividendes par action ordinaire	0,500	0,500	0,550		

(a) Réflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 56,5 M\$ (35,5 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 62,1 M\$ (39,0 M€) (incluant 9,0 M\$ (5,6 M€) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M\$ (33,4 M€) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M\$ (1,0 M€) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(b) Mesure hors PCGR.

(c) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(d) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées en 2010.

(e) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle de la période.

(f) Réflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(g) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 0,4 M\$ (0,3 M€) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 7,2 M\$ (4,5 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(i) Compte non tenu de la perte de valeur.

(j) Inclut l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 décembre 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aéroplan Europe. Les informations financières sectorielles se détaillent comme suit :

(en milliers, sauf l'information sur les milles)

Secteur d'activité	2010		2009		2010		2009		Exercices terminés les 31 décembre	
	Aéroplan Canada		Groupe Aéroplan Europe		Carlson Marketing		Siège social (d)		Données consolidées	
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	83,5	81,0								
Nombre total de milles échangés (en milliards)	64,9	68,2								
Nombre total de milles Aéroplan échangés (en milliards)	64,5	65,4								
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute							(e)			(e)

	1 082 488	1 046 571	469 990	(h)	400 751	(h)	635 275	(h)	-	-	-	2 187 753	(h)	1 447 322	(h)
Facturation brute au titre des UFGA	1 033 223	993 295	424 528		369 715		-		-	-	-	1 457 751		1 363 010	
Produits	964 840	967 590	385 525		384 937		610 580		-	-	-	1 960 945		1 352 527	
Autres produits	49 266	53 276	43 587		31 036		-		-	-	-	92 853		84 312	
Total des produits	1 014 106	1 020 866	429 112		415 973		610 580		-	-	-	2 053 798		1 436 839	
Coût des primes et coûts directs	587 387	601 716	377 589	(a)	301 344		330 306		-	-	-	1 295 282	(a)	903 060	
Marge brute	426 719	419 150	51 523	(a)	114 629		280 274		-	-	-	758 516	(a)	533 779	
Frais de vente, frais généraux et d'administration	145 147	157 686	118 577	(a)	87 926		259 867		-	48 815	24 877	572 406	(a)	270 489	
Amortissement (b)	87 893	85 743	12 456		13 783		22 413		-	-	-	122 762		99 526	
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-		-		-		-	56 095	40 921	56 095		40 921	
Autres frais d'intérêts	177	-	8 156		279		235		-	-	3 975	8 568		4 254	
Intérêts créditeurs	19 062	12 288	4 428		4 903		681		-	-	-	24 171		17 191	
Perte de change	-	-	-		-		-		-	-	(2 965)	-		(2 965)	
BAlIA ajusté (c)													(a)		
	312 543	277 217	(53 109)	(a)(f)	29 294		45 102	(e)	-	(48 815)	(24 877)	255 721	(e)	281 634	(f)
													(a)		
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	212 564	188 009	(83 238)	(a)(g)	17 544		(1 560)		-	(104 910)	(72 738)	22 856	(a)(g)	132 815	
Immobilisations corporelles	2 234	1 552	1 550		1 455		5 209		9 621	s.o.	s.o.	8 993		12 628	
Écart d'acquisition	1 675 842	1 675 842	259 212		282 689		97 811		109 566	s.o.	s.o.	2 032 865		2 068 097	
Produits perçus d'avance	1 735 715	1 667 957	286 989		259 186		33 360		9 222	s.o.	s.o.	2 056 064		1 936 365	
Total de l'actif	4 803 331	4 906 975	169 049		143 758		173 672		167 259	s.o.	s.o.	5 146 052		5 217 992	

(a) Reflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 56,5 M\$ (35,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 62,1 M\$ (39,0 M£) (incluant 9,0 M\$ (5,6 M£) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M\$ (33,4 M£) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M\$ (1,0 M£) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Mesure hors PCGR.

(d) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(e) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M\$, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(f) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 0,4 M\$ (0,3 M£) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(g) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 7,2 M\$ (4,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Inclut la facturation brute de 417,5 \$ million au R.-U. et 271,7 \$ million aux États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparé à une facturation brute de 378,5 \$ million au R.-U. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Pour plus de renseignements: Renseignements:

Médias

Michèle Meier
514-205-7028

michele.meier@groupeaeroplan.com

Analystes et investisseurs

Trish Moran
416-352-3728

trish.moran@groupeaeroplan.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

